



**Canadian Home Care
Association
canadienne de soins
et services à domicile**

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES :
BUDGET 2015**

Consolider les services de soins à domicile au Canada
pour aider les populations vulnérables

AUGUST 6, 2014

ASSOCIATION CANADIENNE DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE

7111, rue Syntex, Mississauga (Ont.) L5N 8C3

RÉSUMÉ

Les Canadiens manquent de services de soins à domicile accessibles et abordables. Cette pénurie est le résultat d'une demande supérieure aux ressources financières et humaines dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer à l'égard des besoins de groupes vieillissants et vulnérables aux prises avec des maladies chroniques de longue durée. À moins d'une intervention du gouvernement fédéral, un aîné sur six¹ aura des difficultés physiques et financières à obtenir des soins à domicile abordables.

L'Association canadienne de soins et services à domicile (ACSSD) propose trois stratégies à cet égard :

1. Élargir l'application de l'exemption des services de soins à domicile payés par les patients de la TPS/TVH pour l'accorder aux personnes qui ne reçoivent pas de services financés par le gouvernement.
2. Créer un Fonds de soutien pour les services à domicile et dans la collectivité, doté d'un budget de 300 millions de dollars, pour faciliter la transition des services de soins actifs aux services de soins à domicile et dans la collectivité.
3. Réserver 3 millions de dollars au financement d'une initiative de première ligne qui stimulera l'élaboration d'une *stratégie canadienne de soutien aux aidants naturels* et d'aider les 8 millions d'aidants naturels familiaux qui représentent plus de 25 milliards de dollars de main-d'œuvre non rémunérée dans notre système de santé.

LA QUESTION DES SOINS À DOMICILE

INTRODUCTION

Nous prenons acte du rôle important du gouvernement fédéral et, plus précisément, des initiatives qui, dans le cadre des plans d'action économiques 2013 et 2014, ont permis de faire des progrès sensibles à l'égard du bien-être des familles canadiennes et de la possibilité pour les aînés d'assumer des responsabilités importantes et diverses dans leurs collectivités, comme membres de leurs familles, aidants naturels, bénévoles, travailleurs et consommateurs. Notre mémoire souligne les enjeux qui comptent pour les Canadiens, ainsi que le rôle et la contribution importants du gouvernement fédéral dans la possibilité de régler ces problèmes, et les avantages qu'en tireront tous les Canadiens.

LES SOINS À DOMICILE : APERÇU DE LA SITUATION

Les soins à domicile couvrent un éventail de services destinés à des gens de tous âges, fournis à domicile et dans la collectivité et allant de la promotion de la santé au soutien des aidants naturels en passant par l'enseignement, l'intervention médicale, les soins palliatifs, le soutien et l'entretien, et l'adaptation et l'intégration sociales. Élément essentiel d'une perspective intégrée de la santé et du bien-être, les soins à domicile profitent aux Canadiens parce qu'ils leur permettent de conserver leur santé, leur bien-être et leur indépendance personnelle chez eux et dans leur collectivité, parce qu'ils permettent de prévenir, de retarder ou de remplacer les soins actifs ou les soins de longue durée en établissement,

parce qu'ils favorisent la coordination des services de santé et services sociaux communautaires et parce qu'ils complètent les soins dispensés par la famille, les amis et d'autres services communautaires.

L'IMPORTANCE DES SOINS À DOMICILE POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS

En 2011, 1,4 million de Canadiens ont reçu des services de soins à domicile financés par le gouvernement, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2008ⁱⁱ. Au Canada, un aîné sur six (personnes âgées de 65 ans ou plus) a reçu des soins à domicile en 2011ⁱⁱⁱ. La demande de soins à domicile est en train d'augmenter, mais le pourcentage de fonds publics réservés à ces soins a, selon le cas, diminué ou est resté stationnaire. En fait, le financement des soins à domicile ne représente que 4 % des dépenses de santé publique^{iv}. S'ils n'ont pas accès à des services financés par le gouvernement, les Canadiens doivent payer eux-mêmes les soins à domicile dont ils ont besoin. Selon le Conference Board du Canada, les particuliers paieraient entre 1,87 et 1,89 milliards de dollars pour obtenir des soins à domicile et dans la collectivité au Canada^v.

La contribution des aidants naturels familiaux en termes de soins à domicile non rémunérés soulage le gouvernement de dépenses substantielles, souvent aux dépens de la santé personnelle et du bien-être financier des intéressés. Le coût estimatif de remplacement des aidants naturels familiaux de 45 ans ou plus qui prennent soin de personnes âgées de 65 ans ou plus atteintes de maladies de longue durée par des travailleurs rémunérés au taux du marché serait de 25 milliards de dollars^{vi}.

Les Canadiens estiment (à raison de plus de 86 %) que les soins aux personnes âgées et les soins à domicile et dans la collectivité devraient être des enjeux prioritaires pour le gouvernement fédéral^{vii}. Outre les avantages financiers que représentent les soins à domicile, ces services permettent à des adultes fragiles, atteints de troubles complexes, de rester indépendants et de participer à la vie communautaire. L'appui que les soins à domicile apportent aux aidants naturels familiaux leur permet de participer fructueusement aux soins, de jouer un rôle plus significatif, de rester informés et de suivre les progrès de ceux dont ils prennent soin, ce qui améliore la continuité des soins^{viii}.

À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE ET LA FAIBLESSE DES RESSOURCES

La demande de soins à domicile augmente plus vite que les ressources financières et humaines disponibles. Les caractéristiques démographiques de la population canadienne sont en train de changer : le groupe des personnes de 65 ans ou plus va plus que doubler, passant de 5 millions en 2011 à 10,4 millions en 2036^{ix}. Les Canadiens vivent plus longtemps en étant aux prises avec des maladies chroniques multiples qui supposent des soins de longue durée dans une plus large gamme de services de santé. En fait, les aînés sont les plus nombreux à utiliser les services de soins à domicile : ils représentaient plus de 70 % de la demande à cet égard en 2011^x.

La demande croissante de soins à domicile se produit au moment où les gouvernements doivent contenir les coûts de santé et chercher des moyens de maximiser l'utilisation et la gestion de lits d'hôpital coûteux. Il est ahurissant de constater que 7 500 lits (14 %) réservés aux soins actifs sont utilisés de façon inappropriée chaque jour au Canada^{xi}. En un an, l'utilisation de lits réservés aux soins actifs dans un hôpital par des patients « NSA » (niveaux de soins alternatifs) dépasse les 2,4 millions de

jours^{xii}. Les soins à domicile sont importants pour les patients NSA qui sont renvoyés chez eux, car beaucoup d'entre eux sont encore vulnérables et ont besoin de divers degrés d'assistance. Si les patients renvoyés chez eux et leurs aidants naturels n'obtiennent pas l'appui dont ils ont besoin, ces patients risquent fort d'être réadmis à l'hôpital ou dans des établissements de soins de longue durée plus tôt que nécessaire. Les aidants naturels familiaux risquent également d'être surchargés et d'avoir eux-mêmes besoin de soins. Tout cela alourdit le fardeau qui pèse sur le système de santé, fait augmenter les coûts et réduit la qualité de vie des aînés qui ne peuvent plus rester chez eux si leurs aidants naturels n'y arrivent pas^{xiii}.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral a réservé des ressources importantes pour les familles et les collectivités canadiennes. La situation actuelle (augmentation de la demande et diminution des ressources) a des effets négatifs prononcés sur les familles et les collectivités, les soins risquant de devenir moins disponibles, moins opportuns ou moins abordables s'il faut les payer soi-même. Il faut également tenir compte de l'impact financier sur notre équilibre économique et de ses ramifications sur la pérennité de notre système de santé au budget de plusieurs milliards et sur les employeurs locaux qui doivent accommoder les aidants naturels qui doivent limiter leurs heures de travail ou se retirer du marché du travail pour prendre soin de leurs proches. Le gouvernement fédéral a pris beaucoup de mesures utiles dans le cadre des plans d'action économiques antérieurs, dont l'investissement de 6 millions de dollars dans les soins palliatifs et les soins de fin de vie, l'application de crédits fiscaux pour les aidants naturels, l'annonce d'un plan canadien de soutien des employeurs aux aidants naturels et la redéfinition des services exemptés de la TPS/TVH pour les soins à domicile. Nos recommandations à l'égard du Budget 2015 vont dans la même direction.

RECOMMANDATION 1: EXEMPTER LES SOINS À DOMICILE DE LA TPS/TVH

En exemptant les soins à domicile de la TPS/TVH, le gouvernement fédéral facilitera l'accès aux soins à domicile et dans la collectivité en prenant acte du fait que les Canadiens doivent payer eux-mêmes ces services s'ils n'ont pas accès à des services financés par le gouvernement. Grâce à cette mesure, les soins à domicile ont la même importance que les aliments de base, qui sont exemptés en raison de leur nature essentielle.

À l'heure actuelle, les particuliers ont droit à une exemption de la TPS/TVH pour leurs soins à domicile à condition qu'ils reçoivent des services financés par le gouvernement^{xiv}. Cela est très utile à de nombreux Canadiens et permet à ceux qui y sont admissibles d'économiser collectivement environ 5 millions de dollars par an^{xv}. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une première mesure importante et nous recommandons au gouvernement fédéral d'élargir cette exemption aux Canadiens qui ne reçoivent pas de services financés par le gouvernement, mais qui achètent, à même leurs propres revenus, les services dont ils ont besoin pour rester indépendants et chez eux. Une exemption de cet ordre confirmerait l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des aînés et de leurs familles en tenant compte de ceux qui ont les moyens financiers d'investir dans leurs propres soins.

RECOMMANDATION 2: CRÉER UN FONDS DE SOUTIEN POUR LES SOINS À DOMICILE ET DANS LA COLLECTIVITÉ

Créer un Fonds de soutien pour les soins à domicile et dans la collectivité, doté d'un budget de 300 millions de dollars pour faciliter la transition des services de soins actifs aux services de soins à domicile et dans la collectivité. Cela permettra d'accélérer l'adoption et l'impact des pratiques découlant de l'observation directe qui permettent aux Canadiens vulnérables de recevoir les soins dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et là où ils en ont besoin.

Le système de santé est aux prises avec un problème d'envergure nationale : fournir de façon rentable les soins nécessaires à une population croissante d'aînés fragiles ayant besoin de soins durables et complexes. Nos systèmes de santé actuels sont conçus pour offrir des soins à court terme et épisodiques : il s'agit de changer la perspective pour répondre aux besoins des Canadiens atteints de maladies chroniques et durables. La difficulté que représente l'usage inefficace de ressources hospitalières coûteuses pour des patients NSA en est un exemple. Pour garantir la pérennité d'un système de santé, ses dirigeants doivent avoir les moyens d'adopter des modèles novateurs issus de l'expérience concrète, qui traduisent l'évolution des besoins. C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement fédéral de catalyser, de stimuler et de soutenir l'expansion rapide de modèles intégrés de soins dans la collectivité. Un Fonds de soutien pour les soins à domicile et dans la collectivité doté d'un budget de 300 millions de dollars permettrait de réaliser des projets de démonstration en première ligne, axé sur les résultats, qui donneraient lieu à des améliorations mesurables en termes de soins et de rentabilité. Il existe d'excellents exemples de ce genre de projet au Canada, mais leur adoption et leur transférabilité sont limitées par manque de ressources humaines et financières. Grâce au Fonds de soutien, on pourrait produire des solutions permanentes aux problèmes qui accompagnent le fait de ne pas recevoir les soins qui conviennent, au moment qui convient et à l'endroit qui convient.

RECOMMANDATION 3: STIMULER L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE CANADIENNE DE SOUTIEN AUX AIDANTS NATURELS

Réserver 3 millions de dollars à une initiative de première ligne qui stimulerait l'élaboration d'une stratégie canadienne de soutien aux aidants naturels et aiderait les 8 millions d'aidants naturels familiaux qui représentent plus de 25 milliards de dollars de main-d'œuvre non rémunérée dans notre système de santé.

Le gouvernement fédéral participe aux progrès et à l'élaboration de modèles de soins palliatifs intégrés à la collectivité dans l'ensemble du Canada. En finançant le projet *Aller de l'avant*, qui vise à élaborer des modèles de soins, et en aidant la Fondation Pallium Canada à financer la formation des dispensateurs de soins de première ligne en matière de soins palliatifs, le gouvernement fédéral a mis en œuvre deux stratégies importantes permettant de faciliter l'application d'un modèle intégré à la collectivité. C'est dans cet esprit que nous recommandons au gouvernement fédéral de prévoir le financement ciblé de projets répondant aux besoins uniques des aidants naturels familiaux qui prennent soins de personnes atteints d'une maladie ou de troubles limitant les capacités. Le Fonds de 3 millions permettra aux protagonistes de première ligne de circonscrire des mesures concrètes visant à faire progresser les cinq

priorités qui seraient énoncées dans la *stratégie canadienne de soutien aux aidants naturels*. Il ne s'agirait pas seulement de concrétiser ces priorités, mais de constituer une infrastructure pour l'avenir, qui permettrait d'atténuer les répercussions de nos problèmes économiques et démographiques actuels.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE

Créée en 1990, l'Association canadienne de soins et services à domicile est un organisme national sans but lucratif composé de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organismes d'administration de soins de santé financés par les gouvernements, de dispensateurs de soins à domicile et du secteur privé. L'Association est vouée à l'excellence en matière de soins à domicile et assume son rôle en prenant des initiatives, en défendant des principes, en faisant de la sensibilisation et en développant le savoir.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

Nadine Henningsen

Directrice générale

Association canadienne de soins et services à domicile

Tél. : 289-290-4389 | Courriel : nhenningsen@cdnhomecare.ca

NOTES

ⁱ Association canadienne de soins et services à domicile, *Portraits des soins à domicile au Canada 2013*. Voir le site : <http://www.cdnhomecare.ca/content.php?doc=274>.

ⁱⁱ *Ibid.*

ⁱⁱⁱ *Ibid.*

^{iv} *Ibid.*

^v Le Conference Board du Canada, *Les soins à domicile et communautaires au Canada : Quelle est leur empreinte économique*, mai 2012. Voir le site : <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=4938>.

^{vi} Hollander, J. M., Liu, G. et Chappell, N., « Who cares and how much », *Healthcare Quarterly*, vol. 12, n° 2, 2009, p. 42-49.

^{vii} Nanos, *Project Summary – Canadian Medical Association* (mémoire 2014-476), avril 2014. Voir le site : <http://www.nanosresearch.com/library/polls/POLNAT-W14-T601.pdf>.

^{viii} American Psychological Association, *Positive Aspects of Caregiving*, 2014. Voir le site : <https://www.apa.org/pi/about/publications/caregivers/faq/positive-aspects.aspx>.

^{ix} Emploi et Développement social Canada, *Canadiens en contexte – Vieillesse de la population*, 6 août 2014. Voir le site : <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=33>.

^x Association canadienne de soins et services à domicile, *Portraits of Home Care in Canada Portraits des soins à domicile au Canada 2013*. Voir le site : <http://www.cdnhomecare.ca/content.php?doc=274>.

^{xi} Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, *Exploration de l'enjeu des niveaux de soins alternatifs (NSA) et le rôle des politiques de financement : un fondement probant qui évolue pour le Canada*, septembre 2011. Voir le site : http://www.fcass-cfhi.ca/Libraries/Commissioned_Research_Reports/0666-SUTHERLAND-FR.sflb.ashx.

^{xii} *Ibid.*

^{xiii} Conseil canadien de la santé, *Aînés dans le besoin, aidants en détresse : Quelles sont les priorités de soins à domicile pour les aînés au Canada*, 2012. Voir le site : http://www.healthcouncilcanada.ca/rpt_det_gen.php?id=348

^{xiv} Agence du revenu du Canada, *GI-166 Application de la TPS/TVH aux services de soins à domicile*, septembre 2013. Voir le site : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/gi/gi-166/>.

^{xv} Gouvernement du Canada, *Annexe 2 – Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires et Avis de motion de voies et moyens*, 2013. Voir le site : <http://www.budget.gc.ca/2013/doc/plan/anx2-fra.html>.